

Dossier suivi par
Lise PARROT
Chargée de mission
Aménagement - urbanisme
02 43 67 37 16
06 35 31 92 27
Lise.parrot@pl.chambagri.fr

Chambre d'agriculture
Pays de la Loire
Parc Technopole - Changé
Rue A.-Einstein - BP 36135
53061 LAVAL Cedex 9
accueil-laval@pl.chambagri.fr

Communauté de communes
du Mont des Avaloirs
Monsieur le Président
DIRECTION DE L'URBANISME
1 rue de la Corniche de Pail
53140 PRÉ-EN-PAIL-SAINT-SAMSON

A l'attention de M Antoine Boulzennec

Laval, le 13 janvier 2022

Objet : Avis PPA modification n°1
Villaines-la-Juhel

Monsieur le Président,

Vous nous avez fait parvenir le dossier de modification du PLU de Villaines-la Juhel et nous vous en remercions. Cette modification a pour objet de déclasser des parcelles respectivement situées en zone 1Auh et 2Auh en zone agricole afin de permettre la réalisation d'un projet de ferme équestre.

L'activité projetée consiste à construire une ferme équestre sur des parcelles initialement classées en zone AU. Ce zonage ne permettant pas la réalisation d'un tel projet, vous procédez au reclassement de ces parcelles en zone agricole. Vous apportez également des modifications au règlement de la zone A, aux orientations d'aménagement n°1 et n°2 et au règlement graphique.

La réalisation de cette ferme équestre vise à la construction de bâtiments d'élevage et d'entraînements pour chevaux.

A la lecture des éléments présentés, nous considérons que le projet est lié et nécessaire à l'activité agricole et que les modifications réalisées permettront d'aboutir à la réalisation de ce projet.

En conclusion, la Chambre d'agriculture émet un avis favorable à la modification du PLU de Villaines-la-Juhel.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Stéphane GUIOULLIER
Président de la Chambre d'agriculture
De la Mayenne

